



Commission Polydog

SportPlaisir

R glement de comp tition

Table des mati res

1	ORGANISATION DU TERRAIN	2
2	EQUIPEMENT DU CONDUCTEUR DE CHIEN ET DU CHIEN	2
3	COMPORTEMENT DES PARTICIPANTS	2
4	CONDITIONS DE PRESENTATION	3
5	LES OBJETS DU TRAVAIL DE FLAIR	4
6	MANIERE DE RAPPORTER OU DE DESIGNER LES OBJETS	5
7	RESPONSABILITE ET ASSURANCE	5
8	OBTENTION DE DOCUMENTS ET UTILISATION DU PROGRAMME DE COMPETITION	6
9	ANNONCE D'UNE COMPETITION	6
10	PUBLICATION	6
11	ADMISSION DES PARTICIPANTS	7
12	CATEGORIES ET DISCIPLINES	8
13	METHODE D'EVALUATION	9
14	ORGANISATEUR DE COMPETITION (OCO)	10
15	CHEF DE COMPETITION (CCO)	11
16	EVALUATEUR DE COMPETITION (ECO)	11
17	ATTESTATION DE COMPETITION (ACO)	12
18	MEDAILLES / DISTINCTIONS	13
19	MONTEE ET DESCENTE ENTRE LES NIVEAUX A ET B	13
20	PLAINTES	14
21	SANCTIONS	14
22	RECOURS	16

Annexe A1	Lien conducteur / chien	Annexe B1	Lien conducteur / chien
Annexe A2	Guidance	Annexe B2	Guidance
Annexe A3	Adresse	Annexe B3	Adresse
Annexe A4	Travail de flair	Annexe B4	Travail de flair



A Dispositions générales

Les dispositions générales règlementent ce qui concerne toutes les compétitions de Sport Plaisir et leurs disciplines.

Les conducteurs de chiens participant aux compétitions sont tenus de posséder le règlement.

I Généralités

1 ORGANISATION DU TERRAIN

Pour garantir la sécurité des chiens, il est conseillé de délimiter le terrain entre les différentes catégories au moyen de treillis à moutons ou de tout autre moyen adapté. Le travail de flair doit absolument être clôturé.

2 EQUIPEMENT DU CONDUCTEUR DE CHIEN ET DU CHIEN

Pour l'équipement du chien sont permis: collier ou harnais standard et laisse.

Dans les disciplines où la laisse n'est pas utilisée, le chien peut être présenté sans collier ni harnais.

Toute utilisation de moyens de contrainte est interdite (colliers à pique ou étrangleurs, collet ou cordon lombaire, ajouts de sangles ou de ficelles qui se resserrent, appareils qui dispensent des chocs électriques, des sprays ou des ultrasons etc.).

3 COMPORTEMENT DES PARTICIPANTS

Les chiens doivent être tenus en laisse sur l'ensemble des terrains de compétition.

Pour chaque travail, le conducteur de chien se rend auprès de l'évaluateur de compétition responsable et se présente par son nom et son prénom.

Le conducteur doit présenter son chien de façon exemplaire et respectueuse. Il lui est interdit de traiter son animal avec rudesse.

Les infractions intentionnelles peuvent être punies par l'exclusion de la suite du travail et signalées à l'autorité compétente.

La décision en incombe dans tous les cas à l'évaluateur de compétition.

4 CONDITIONS DE PRESENTATION

Les consignes du chef de compétition et de l'évaluateur de compétition doivent être suivies. L'évaluateur de compétition donne les directives de départ pour la discipline.

Le départ, et si nécessaire l'arrivée, sont signalés par un drapeau, un marquage de sciure, ou un marquage semblable.

Les signaux acoustiques et le langage corporel sont permis. En cas d'exceptions éventuelles, les consignes du règlement de compétition doivent être respectées. Les signaux acoustiques sont des sons. Il n'est pas exigé d'utiliser des signaux acoustiques et visuels uniformes, l'utilisation de sifflets est autorisée. Le nom du chien peut être utilisé en plus des signaux acoustiques et du langage corporel (exception faite du guidage par langage corporel uniquement).

Il est interdit de donner de la nourriture sur le terrain de compétition, cela est puni par une déduction de points. Exception: à la fin d'une catégorie, le chien peut être récompensé sur l'île à récompense correspondante (voir île/carré à récompense). Un jouet peut être emporté dans une poche de veste fermée. L'utilisation du clicker ou d'autres aides auditives (comme taper dans ses mains ou appeler d'une voix forte) est interdite pendant la compétition.

Sur le terrain de compétition, les chiens doivent être tenus en laisse. D'une discipline à l'autre, le chien peut être tenu à la laisse ou détaché, sauf si la description de l'exercice demande explicitement que le chien soit en laisse.

Pendant les exercices, le chien ne doit pas être touché, sauf lors du tour à choisir librement, si le fait de toucher le chien fait partie de l'exercice, comme sauter dans les bras ou un tour similaire.

En principe, le chien exécute les exercices sans laisse. Les exceptions sont expliquées dans les différentes disciplines.

Si le chien doit tenir une position lors d'une discipline, l'évaluateur de compétition compte les secondes à haute voix (par ex. pour trois secondes: "un Mississippi, deux Mississippi, trois Mississippi"), durant ce temps, le chien doit maintenir la position.

Si le chien n'exécute pas un exercice à la demande de son conducteur, la discipline est terminée sans évaluation (=0 point).

Au début et à la fin de chaque discipline, le chien doit s'asseoir près de son conducteur (à gauche ou à droite, c'est sans importance) de façon à ce que le conducteur n'ait (n'aurait) pas à se déplacer pour le détacher, respectivement l'attacher. Cette partie est également évaluée. Il est permis de féliciter le chien après chaque discipline. La récompense par le jeu et la nourriture n'est permise qu'à la fin de chaque catégorie et uniquement sur "l'île à récompense" prévue à cet effet.

Récompense externe / île à récompense

Pendant la compétition, le chien peut être récompensé par la nourriture ou le jeu après chaque catégorie terminée sur l'île à récompense délimitée correspondante.

Les îles à récompense sont délimitées par de la sciure ou un marquage semblable. Les carrés mesurent 4m par 4m.

Pour chaque catégorie, un endroit doit être désigné comme île à récompense.

Les quatre îles à récompense sont lisiblement nommées par leur catégorie correspondante: "Guidance", "Flair", "Lien conducteur/chien", ou "Adresse". Il doit être clairement visible, quelle île correspond à quelle catégorie.

Sur cette île, il est permis de jouer avec le chien et de le nourrir. Si le conducteur souhaite éparpiller de la nourriture, il emporte une couverture, qu'il dépose dans le carré et sur laquelle il peut éparpiller la nourriture. Il ne doit pas y avoir de nourriture à côté de la couverture (il se peut que le chien suivant souffre d'une allergie alimentaire). Lorsque le chien a terminé ses récompenses, le conducteur emporte la couverture, ainsi que d'éventuels restes de nourriture, vers l'île suivante, ou bien range le tout à la fin de la compétition. La nourriture peut être déposée ouvertement ou dans une boîte fermée sur l'île à récompense, il en va de même pour le jouet. Le jouet peut être porté dans une poche sur le terrain de compétition. La nourriture doit être rangée dans une poche fermée (risque de contamination du terrain pour les chiens suivants).

À la fin de chaque catégorie, le conducteur dispose de 30 secondes pour récompenser son chien dans le carré. S'il choisit d'en faire usage, il se rend sur l'île à récompense correspondante dès que la catégorie est terminée.

Le conducteur est conscient que cela n'a pas de sens de récompenser le chien avant ou après chaque catégorie si le chien devait avoir du mal à quitter l'île à récompense et qu'il cherche à s'y rendre pendant un travail de recherche de la discipline de flair. Les chiens doivent être habitués à cette méthode de récompense durant l'entraînement.

La récompense sur l'île à récompense est facultative. Sur le reste du terrain de compétition, la récompense par la nourriture ou le jeu est interdite, sauf si cela est spécifié dans la discipline respective comme p. ex. regarde - prends, rappel sous distraction, etc....

5 LES OBJETS DU TRAVAIL DE FLAIR

Pour le travail de flair, mais également pour certaines autres catégories, des objets à rechercher personnels sont utilisés. Leur taille et leur poids sont indiqués dans les descriptions d'exercices. Toutefois, pour le niveau A, ils devraient être choisis de façon à ce que le chien puisse les rapporter et le CCh les porter sur lui. Pour le niveau B ils ne doivent pas dépasser les dimensions suivantes: 12x12x10cm ou 20x6x6cm. Si les objets à rechercher on une cordelette, celle-ci ne doit pas dépasser les 20cm. La longueur de la cordelette n'est pas comprise dans la longueur totale. Pour ne pas



déranger les autres chiens au travail, ou ceux qui se préparent, les objets de recherche bruyants (qui couinent, etc.) ne sont pas permis.

6 MANIERE DE RAPPORTER OU DE DESIGNER LES OBJETS

La manière de rapporter et de désigner est définie dans les différentes disciplines.

7 RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Les conducteurs (propriétaires ou détenteurs) doivent s'assurer à leurs frais en responsabilité civile en tant que détenteur de chien.

II Organisation de compétitions

8 OBTENTION DE DOCUMENTS ET UTILISATION DU PROGRAMME DE COMPETITION

Les règlements, les cartes d'inscription et les formulaires de commande peuvent être téléchargés sur le site de la SCS (www.skg.ch) ou sur le site de Polydog (www.polydog.ch). La SCS met gracieusement un programme de compétition à disposition. À l'aide de ce dernier, des listes de départ, des feuilles de notes, des classements et des attestations de compétitions peuvent être générés et imprimés. L'inscription dans le livret "Mon chien" sert d'attestation de compétition.

Pour chaque participant, l'organisateur de compétition s'engage à verser à la SCS un montant de fr 5.00 pour les membres SCS et de fr 10.00 pour les non membres SCS. Ces montants sont prélevés sur les finances d'inscription des participants.

Les médailles sont à commander auprès de la commission Polydog. Les frais s'élèvent à fr 30.00 par médaille.

9 ANNONCE D'UNE COMPETITION

Les formulaires de concours sont à remplir avec précision et complètement.

Le formulaire en allemand doit être envoyé au plus tard 10 semaines avant la compétition et celui en français 12 semaines. Ils sont à envoyer en double exemplaire, par la poste, par fax ou par e-mail à la commission Polydog. (l'adresse figure sous www.polydog.ch)

Si une compétition doit être publiée dans les deux organes officiels, il faut remplir et envoyer deux exemplaires en allemand et deux en français.

La langue du contenu doit correspondre à la langue du formulaire.

Les formulaires mal remplis sont renvoyés au demandeur afin d'être complétés. D'éventuelles conséquences négatives en découlant sont portées par l'organisateur de la compétition.

10 PUBLICATION

La publication dans "Le bulletin de HUNDE", respectivement "Cynologie Romande" se fait, pour tous les concours, uniquement par le biais de la commission Polydog. Les conditions préalables exigent que l'organisateur ait bien rempli ses obligations envers la commission Polydog.

La publication se fait dans l'organe de publication officiel correspondant à la langue du formulaire et de son contenu. Le formulaire et son contenu doivent être rédigés

dans la même langue. En parallèle, la commission Polydog tient à jour un calendrier de compétitions sur le site www.polydog.ch

En cas de suspension, modification ou compléments d'informations de compétitions déjà annoncées, il faut en informer la commission Polydog immédiatement et avant la date de la compétition.

Les changements de dates de compétitions ne peuvent se faire que s'ils sont annoncés par écrit à la commission Polydog et que celle-ci peut les publier avec la nouvelle date de compétition.

Les objections contre une publication de compétition sont à envoyer en recommander au président de la commission Polydog dans les 8 jours. La décision y relative est prise par la commission Polydog.

11 ADMISSION DES PARTICIPANTS

- a) Aussi bien des membres de la SCS que des non membres peuvent participer à ces compétitions.

Tous les chiens, indépendamment de leur taille, race ou descendance peuvent prendre le départ de ces compétitions. L'organisateur de la compétition peut décider s'il autorise un conducteur à prendre le départ avec plusieurs chiens. Lors d'une même compétition, il n'est pas permis à plusieurs personnes de participer avec le même chien.

Si un tirage au sort est effectué pour l'ordre de départ, il doit être respecté.

L'organisateur de la compétition peut limiter le nombre de participants ou fixer un nombre minimum de participants. Une telle limitation doit figurer dans la publication.

- b) Seuls les chiens en bonne santé peuvent participer. Les chiens dont la queue et/ou les oreilles ont été illégalement coupées après le 1^{er} juin 2002 ou qui ont été illégalement importés en Suisse ne sont pas admis. Les chiens potentiellement contagieux ne sont pas admis.

Les femelles portantes sont exclues dès la fin de la 5^{ème} semaine après la saillie, et ce, afin de protéger la chienne et les petits.

Durant ce temps de protection, la participation aux compétitions est fortement déconseillée. Pour les chiennes en chaleurs, les conditions suivantes sont à respecter.

- a) Le conducteur doit indiquer les (possibles) chaleurs de sa chienne lors de l'inscription.
- b) Les chiennes en chaleurs doivent être tenues à l'écart des autres chiens.

- c) Elles prennent le départ en dernier, et seulement lorsqu'aucun autre chien ne se trouve plus sur le terrain de compétition (sauf si les conducteurs des autres chiens sont d'accord avec cela).
- d) Lors de compétitions sur deux jours, elles prennent le départ en dernier, le 2ème jour.
- c) Les chiens faisant preuve d'une agressivité au-dessus de la moyenne sont exclus de la compétition.
- d) Pour l'admission à une compétition, le chien doit avoir atteint l'âge minimum exigé de 9 mois le jour de la compétition.

12 CATEGORIES ET DISCIPLINES

Le catalogue des disciplines est contractuel.

Les disciplines sont réparties dans les catégories suivantes:

- a) Lien conducteur/chien
- b) Guidance
- c) Adresse
- d) Flair

5 disciplines sont disponibles par catégorie (a-d).

3 disciplines, sur les 5 proposées, sont tirées au sort la veille de la compétition. Durant toute la compétition, les mêmes disciplines sont jugées. Les différentes disciplines sont décrites dans le catalogue des disciplines.

Afin de faciliter la transformation des disciplines du niveau A au niveau B ou inversement, les disciplines sont tirées au sort par paires:

	Niveau A	Niveau B
Lien conducteur/chien	Slalom autour d'objets usuels	Slalom autour d'objets usuels
	Contourner un obstacle	Contourner un obstacle
	Slalom autour de personnes	Slalom autour de personnes
	Rappel sous distraction	Menton
	Transport	Transport
Conduite	Labyrinthe de piquets	Labyrinthe de piquets
	Détaché	Détaché
	Rester	Jeu des petits chapeaux

	Tout autour	Tout autour
	Regarde - prends	Regarde - prends
Adresse	Se placer dans ou sur un objet	Faire une pirouette sur une palette
	Se placer dans ou sur un pneu de voiture	Contourner un pneu avec les pattes avant sur le pneu
	Sauter à travers un cerceau et retour	Sauter à travers un cerceau et retour
	Zig-zag à travers les jambes du CCh	Reculer sur une estrade
	Libre choix du tour	3 tours à choix
Travail de flair	Apporter un objet personnel	Trousseau de clés perdu
	Apporter 2 objets personnels	Tas
	Recherche d'un objet personnel	Chercher 2 objets de recherche personnels
	Recherche de nourriture dans des récipients	Recherche de nourriture dans des gobelets
	Recherche de nourriture sous l'eau	Chaussettes

13 METHODE D'EVALUATION

Chaque travail présenté est apprécié ouvertement par un évaluateur de compétition. Si, en raison d'un grand nombre de participants lors de compétitions, plusieurs évaluateurs de compétition sont engagés, le chef de compétition leur attribue les catégories qu'ils devront évaluer. La condition est que les disciplines au sein d'une même catégorie (a – d) soient toujours appréciées par le même évaluateur de compétition.

S'il apparaît que les installations de travail sont en contradiction avec le règlement, le chef de compétition et/ou l'évaluateur de compétition doit les déclarer comme non conformes et, par la suite, faire répéter et évaluer les exercices dans une exécution réglementaire.

L'appréciation globale pour le **Niveau A** se fait sur la base du tableau d'évaluation suivant:

- Excellent (travail exécuté sans aucune erreur) 2 points
- Très bien (travail exécuté, mais avec certaines restrictions) 1 point
- Médiocre (travail non exécuté) 0 point

L'appréciation globale pour le **Niveau B** se fait sur la base du tableau d'évaluation suivant:

- | | |
|---|----------|
| • Excellent (travail exécuté sans aucune erreur) | 3 points |
| • Très bien (deux des trois parties d'ex. exécutées correctement) | 2 points |
| • Bien (une des trois parties d'ex. exécutée correctement) | 1 point |
| • Médiocre (travail non exécuté) | 0 point |

Les méthodes d'évaluation sont décrites dans les différentes disciplines. Mais les règles d'évaluation suivantes sont valables pour toutes les catégories et disciplines:

- SportPlaisir – Sport et Plaisir. Le nom fait loi. Rien à dire contre l'ambition. Sport-Plaisir doit être un sport, lors duquel conducteur et chien ont du plaisir ensemble et tentent d'exécuter les exercices demandés avec engagement et dans la bonne humeur.

Cela ne va pas sans une sérieuse préparation. Seul celui qui a acquis de la sécurité dans les exercices peut les montrer avec aisance. Si un chien ne fait preuve de discipline que sous la pression, il n'obtiendra qu'un point au maximum pour cela.

- En cas de doute, le règlement est à appliquer en faveur du chien.
- Pas dans la limite du temps imparti: de nombreuses disciplines sont terminées lorsque le chien
 - est revenu vers le conducteur,
 - et le conducteur sont revenus au point de départ,
 - est à l'arrivée.

Si cela n'est pas atteint, l'évaluation est de 0 point. Afin que le conducteur sache que le temps arrive à échéance, l'évaluateur annonce "15 secondes" après 45 secondes.

- Des aboiements, gémissements, pleurnichements, etc. répétés entraînent une déduction de points. Si un chien aboie, gémit ou pleurniche brièvement une ou deux fois au début du travail, cela peut être toléré.
- Quitter les lieux: cela doit être interprété comme suit – un chien qui "quitte" le travail est comparable au fait de quitter les lieux. Ce n'est pas forcément une question de distance (un chien, qui pendant le travail de flair fait une recherche sur une grande surface peut être au travail, alors qu'un chien qui ne s'occupe ni de son conducteur ni du cerceau est s'éloigne de quelques pas seulement à quitté les lieux).

La décision de l'évaluateur de compétition est définitive et inattaquable.

14 ORGANISATEUR DE COMPETITION (OCo)

Les compétitions peuvent être organisées exclusivement par des sections de la SCS.

15 CHEF DE COMPETITION (CCo)

L'ensemble de l'organisation d'une compétition est entre les mains du chef de compétition qui est désigné par l'organisateur de compétition. En tant que tel, il est le contact entre l'organisateur de compétition et la commission Polydog.

Le chef de compétition est responsable du bon déroulement de la compétition.

Le chef de compétition ne peut participer à une compétition qui est sous sa responsabilité.

Ses tâches sont principalement les suivantes:

1. Dénicher et répartir un terrain de compétition suffisamment grand.
2. Engager et instruire suffisamment d'aides (évaluateurs de compétition, rangers, aides, etc.).
3. Préparation du matériel nécessaire.
4. Préparation des feuilles de notes nécessaires.
5. Préparation fiable et rapide des feuilles de notes et des attestations de compétition pour l'annonce des résultats.
6. Contrôle des données reçues concernant le conducteur de chien et le chien.
7. Envoi des décomptes du programme de compétition, y compris la commande de médailles et la liste des résultats, à la commission Polydog dans les 2 jours qui suivent la compétition (par mail ou évent. sur papier).

Les feuilles de notes complètement préparées sont à remettre aux évaluateurs de compétition. Un double de la feuille de note, sans commentaires de l'évaluateur de compétition et l'attestation de compétition avec l'inscription du résultat de compétition sont à remettre au conducteur de chien lors de l'annonce des résultats, ou à lui envoyer au moyen d'une enveloppe pré adressée et pré affranchie que ce dernier aura pris le soin d'apporter avec lui.

16 EVALUATEUR DE COMPETITION (ECo)

Aucune formation particulière n'est nécessaire pour pouvoir être engagé en tant qu'évaluateur de compétition. Des personnes capables, affiliées à l'organisateur de compétition, ou à d'autres sections SCS, peuvent être engagées en tant qu'évaluateurs de compétition. Elles doivent être membre d'une section SCS. La commission Polydog conseille des personnes disposant de bonnes connaissances sur les chiens et ayant de l'expérience dans les relations humaines.

L'évaluateur de compétition ne peut participer à une compétition pour laquelle il est engagé comme évaluateur.

Evaluation:

C'est le devoir de l'évaluateur de compétition d'évaluer les disciplines que le chef de compétition lui a attribuées selon l'échelle du règlement de compétition, et cela de façon homogène et consciencieuse.

Les déductions de points doivent être motivées dans la colonne "remarques" de la feuille de notes de l'évaluateur de compétition.

L'évaluation de chaque discipline est annoncée ouvertement par l'évaluateur de compétition.

Comportement et présence:

- Le comportement de l'évaluateur de compétition doit être correct à tout point de vue, que ce soit avant, durant ou après la compétition.
- Si un évaluateur de compétition a un empêchement et qu'il n'est pas en mesure d'assurer son engagement, il doit l'annoncer immédiatement au chef de compétition.
- La présence de l'évaluateur de compétition est requise une demi-heure avant le début de la compétition et, au plus, nonante minutes après la fin de la dernière discipline.

17 ATTESTATION DE COMPETITION (ACo)

L'attestation d'activité "Mon chien" sert d'attestation de compétition. Cette dernière ne peut être acquise que par des sections de la SCS. Elle peut être commandée par écrit auprès de la commission Polydog.

- Toutes les compétitions, qu'elles aient été terminées ou non, sont à inscrire sur l'attestation de compétition, et à signer par au moins l'un des évaluateurs de compétition.
- Il faut utiliser un timbre ou une étiquette de l'organisateur de compétition.
- Résultat, qualification, points et médaille sont à introduire à l'aide de la feuille de notes.

En cas d'égalité de points, toutes les équipes obtiennent le même résultat. Exemple:

Résultat	Numéro de départ	Nom du conducteur	Nom du chien	Race	Sexe	Lien conducteur / chien	Guidance	Adresse	Travail de flair	Total des points	Qualification
1	5	Muster Rita	Tom	J.R. Terrier	m.	6	6	6	6	24	O
2	1	Kuster Ralf	Tim	St Bernhard	f.	5	6	6	6	23	O
2	3	Ruster Romy	Tul	Malinois	m.	6	5	6	6	23	O

2	6	Suster Remo	Tol	Border Terr.	f.	6	6	6	5	23	O
5	2	Huster Renée	Thor	Croisé	f.	5	4	6	6	21	A
6	4	Fuster Rainer	Thur	Dobermann	m.	5	6	4	4	19	B
etc.											

18 MEDAILLES / DISTINCTIONS

Une médaille / distinction peut être remise sur la base des critères suivants:

Niveau A:

- **Médaille de bronze**
lors de l'obtention d'au minimum 70% du total des points = 17-19 points
- **Médaille d'argent**
lors de l'obtention d'au minimum 80% du total des points = 20-21 points
- **Médaille d'or**
lors de l'obtention d'au minimum 90% du total des points = 22-24 points

Niveau B:

- **Médaille de bronze**
lors de l'obtention d'au minimum 70% du total des points = 26-28 points
- **Médaille d'argent**
lors de l'obtention d'au minimum 80% du total des points = 29-32 points
- **Médaille d'or**
lors de l'obtention d'au minimum 90% du total des points = 33-36 points

Les médailles peuvent être obtenues auprès de la commission Polydog contre le paiement du montant correspondant. Les commandes sont à passer au moyen du formulaire de décompte et de commande de médailles (généré par le programme de compétition), et à envoyer à la commission Polydog en même temps que les résultats.

Les conducteurs commandent la médaille à la fin de la compétition et la paient sur place. L'organisateur la leur fait parvenir plus tard par courrier.

19 MONTEE ET DESCENTE ENTRE LES NIVEAUX A ET B

Si une équipe a obtenu une médaille d'argent ou d'or en Niveau A, elle peut participer au Niveau B. Une équipe qualifiée pour le Niveau B peut en tout temps prendre le départ en Niveau A comme en Niveau B.

III Plaintes et sanctions

20 PLAINTES

Les plaintes à l'encontre de conducteurs de chiens, d'organisateur de compétition, de chefs de compétition, d'évaluateurs de compétition, ou d'autres organes, concernant des incidents survenus lors des compétitions sont, dans la mesure du possible, à régler sur place.

Si, au terme de la manifestation, il n'est pas possible de trouver un accord, il est possible d'adresser une plainte au président de la commission Polydog, à l'attention de la commission Polydog, dans les 30 jours suivant la manifestation. La plainte doit se faire par écrit et par lettre recommandée. Elle doit contenir une demande et une motivation. Toute personne concernée est habilitée à adresser une plainte. Durant le même délai de 30 jours, une contribution aux frais de 200.-fr est à verser à la COMMISSION POLYDOG, sans quoi la plainte n'est pas prise en compte.

Le coût de la procédure se compose d'une taxe ainsi que des frais en découlant. Le montant de la taxe se situe entre 50.- et 1000.-fr. La taxe est calculée selon le temps nécessaire au traitement du cas et sa complexité. Le montant et la répartition des frais sont décidés lors de la procédure. Les parties d'une procédure portent les frais selon la répartition des fautes. Si la plainte est approuvée dans sa totalité, l'avance payée par le plaignant lui est restituée.

21 SANCTIONS

La commission Polydog peut énoncer des sanctions à l'encontre de personnes, sections SCS, clubs de races, organisateurs de compétitions, évaluateurs de compétition et autres organes, qui ont agi à l'encontre du présent règlement de compétition ou des statuts, règlements, consignes et autres dispositions du droit des associations de la SCS. A l'encontre de ceux qui ne suivent pas les directives et sommations de la commission Polydog, ou qui, par leur actions ou omissions, nuisent à la SCS et/ou à la commission Polydog, respectivement à la nature du chien d'utilité et de sport. Des sanctions peuvent également être énoncées à l'encontre de chiens agressifs. La commission Polydog peut énoncer ces sanctions de sa propre initiative ou sur annonce.

Le droit légal d'être entendu de la personne concernée est à respecter. Les sanctions énoncées doivent correspondre à la nature de l'infraction et de la faute. Les bases de la relativité et de l'égalité de traitement doivent être assurées.

Les sanctions énoncées peuvent être:

- a) avertissement
- b) annulation de résultats de compétition

- c) exclusion, temporaire ou non, en Suisse ou à l'étranger, de toutes compétitions et concours contrôlés par la FCI, respectivement la SCS, et/ou d'autres manifestations
- d) interdiction, temporaire ou non, d'organiser des concours, compétitions ou d'autres manifestations contrôlées par la FCI respectivement la SCS
- e) interdiction, temporaire ou non, de participer avec certains chiens à des concours, des compétitions et/ou d'autres manifestations contrôlés par la FCI respectivement la SCS en Suisse ou à l'étranger.

Les sanctions peuvent être combinées entre elles. Sous réserve d'annonce auprès des autorités judiciaires compétentes.

Pendant la durée de la procédure, et limitée à celle-ci, la commission Polydog peut décréter des interdictions provisoires selon les alinéas précédents c) – e). Ces interdictions ne sont pas soumises au droit de recours.

Des chiens qui ont fait preuve d'agressivité lors de compétitions peuvent être interdits provisoirement de toutes compétitions par le président de la commission Polydog, et ce avec effet immédiat. L'interdiction provisoire est effective jusqu'à la décision définitive de la commission Polydog. Les chiens concernés doivent en général être contrôlés par la commission Polydog. Le contrôle est à effectuer dans les meilleurs délais. Le contrôle est effectué par un ou plusieurs experts désignés par la commission Polydog et en présence d'au moins un membre de la commission Polydog. La présentation du chien se fait par la même personne qui conduisait le chien lorsque le comportement agressif de ce dernier a été constaté. Les experts rédigent un rapport écrit à l'attention de la commission Polydog. Les frais du contrôle sont à la charge du conducteur de chien concerné.

Le coût de la procédure se compose d'une taxe ainsi que des frais en découlant. Le montant de la taxe se situe entre 50.- et 1000.-fr. La taxe est calculée selon le temps nécessaire au traitement du cas et sa complexité. Le montant et la répartition des frais sont décidés lors de la procédure. Les frais sont à la charge des personnes concernées par une procédure de sanction pour autant que des sanctions soient émises à leur encontre. Les frais sont à la charge du plaignant si aucune sanction n'est énoncée ou si la plainte a été déposée à la légère ou est retirée.

Les sanctions correspondant aux alinéas précédents c) – e) sont publiées dans les organes officiels de la SCS.



22 RECOURS

Les personnes concernées par une décision de plainte ou de sanction de la part de la commission Polydog, peuvent faire recours auprès du tribunal d'association de la SCS dans les 30 jours dès notification de la décision. Le recours doit répondre aux exigences du règlement du tribunal des associations.

IV Dispositions finales

La publication électronique du règlement de compétition incombe uniquement à la SCS. Tous droits de reproduction du règlement de compétition réservés.

La forme masculine est représentative pour le masculin et le féminin.

Le présent règlement de compétition a été établi par le comité central de la SCS en date du 27 mai 2009. Il entre en vigueur le 1^{er} juin 2009.

1ère révision: le règlement de compétition a été retravaillé en 2011. Ce règlement révisé est en vigueur dès le 1^{er} octobre 2011.